

# FICHE MÉTIER-CONCOURS

## RÉDACTEUR TERRITORIAL

### **Les missions :**

Les rédacteurs territoriaux exercent leurs fonctions dans toutes les collectivités territoriales et dans les établissements qui lui sont rattachés : communes, organismes intercommunaux, Départements, Régions, OPHLM...

Le rédacteur territorial est chargé de l'instruction des affaires qui lui sont confiées et de la préparation des décisions. Il assure des tâches de gestion administrative et financière, de suivi de la comptabilité et participe à la rédaction des actes juridiques.

Il contribue à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social et culturel au sein de la collectivité locale employeur.

Il peut également se voir confier la coordination d'une ou de plusieurs équipes, et la gestion ou l'animation d'un ou plusieurs services.

Il peut dans certains cas, assurer des fonctions d'encadrement des agents d'exécution et remplir les fonctions de principal adjoint d'un fonctionnaire de catégorie A.

### **La carrière :**

Evolution de carrière par avancement d'échelon et de grade en passant de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Il peut accéder au cadre d'emploi d'attaché territorial par voie de concours interne après 4 années de service public.

La rémunération brute mensuelle s'élève (hors primes) à 1 696 € environ.

Le niveau des primes est très varié d'une collectivité territoriale à l'autre et dépend du niveau de responsabilité du poste. Elles peuvent constituer en moyenne 20 à 35% du salaire.

### **Diplôme requis :**

**Bac +2 mais le niveau Licence est conseillé.**

**Concours de catégorie B.**

### **Le concours :**

**Le concours est organisé par grandes zones de recrutement interrégionales.**

#### **Admissibilité (épreuves écrites) :**

**1/ Des réponses à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales.**

*Durée : 3 heures - coefficient 1.*

**2/ La rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.**

*Durée : 3 heures - coefficient 1.*

#### **Admission (épreuve orale) :**

**Un entretien**, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

*Durée : 20 minutes - coefficient 1.*

### **Renseignements :**

Auprès de chaque centre de gestion par département.

<http://www.lagazettedescommunes.com>